

# Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 26 avril 2007

## Comptes 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2006 qui se bouclent par **un déficit de CHF 213'216.54**, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 266'090.--.

De manière générale, cette légère embellie est principalement le fait d'une reprise économique engendrant des rentrées fiscales meilleures qu'escomptées, ainsi que par des dépenses maîtrisées.

Les charges sont conformes aux prévisions dans la majorité des chapitres. Les dépassements principaux s'expliquent comme suit :

- Enseignement et formation : cet écart s'explique notamment par une dépense extraordinaire liée à réfection de la façade de notre collège suite à des déprédations, une baisse temporaire des subventions cantonales sur le traitement du corps enseignant, ainsi que par une augmentation du nombre d'élèves dans les classes enfantines et primaires. A noter que pour ce dernier poste, il est souvent difficile de prévoir les mouvements de population de l'année à venir, lors de l'établissement du budget.
- Trafic : un hiver 2005/2006 rigoureux, a largement contribué à ce résultat. De plus, des travaux de gravillonnage et de goudronnage ont dû être entrepris.
- Prévoyance sociale : une nouvelle hausse du nombre de dossiers d'aide sociale, ainsi qu'une nouvelle répartition des frais fixes des services sociaux au niveau cantonal ont péjoré ce chapitre cette année.
- Protection, aménagement, environnement ; rubrique approvisionnement en eau : bien que cette rubrique s'autofinance et n'a donc pas d'incidence sur le résultat final du compte de fonctionnement, elle présente un déficit de CHF 62'635.93 prélevé à la réserve (CHF 22'088.70 de perte en 2005). La réserve est maintenant presque épuisée et des dispositions devront être prises afin de diminuer nos charges où accroître nos recettes, afin de ne pas devoir, à court terme, augmenter le prix de l'eau vendue à la population. Nous avons enregistré divers imprévus dans ce chapitre, notamment des travaux de réparation d'une fuite à la route de la Tourne et d'une crépine à notre pompage de Paulière. Ce dernier étant défectueux, nous n'avons pas pu pomper l'eau espérée et avons dû l'acheter à un prix nettement plus élevé que son coût de revient habituel.

Bien que le résultat soit en amélioration, il n'est pas satisfaisant pour autant. Il démontre que malgré des recettes fiscales en progression, nous ne pouvons plus financer les tâches de proximité courantes, sans recourir à l'emprunt. De ce fait, le relèvement du coefficient d'impôt accepté par le conseil général dans sa séance du 6 mars 2007, s'avère, une fois de plus, avoir été un choix responsable de nos autorités.

Nos comptes se trouvent déficitaires pour la cinquième année consécutive et notre fortune nette s'élève aujourd'hui à CHF 645'905.99.

Nous espérons que les explications figurant dans les comptes de fonctionnement au verso de chaque page et les graphiques annexés, vous apporteront des renseignements supplémentaires. Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 10 avril 2007